

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dénomination du produit: **Climate Transition Bond Fund**

Identifiant d'entité juridique **2138001IN6XY2E88UX09**

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?

X Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental: 78,45%**

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social: 8,78%**

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il **promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint?

Le Fonds Climate Transition Fund vise à obtenir des rendements à long terme attractifs en investissant au moins 90 % des actifs dans des titres à revenu fixe qui soutiennent la transition vers une économie bas carbone et l'adaptation de la société au changement climatique.

Le Fonds tire parti des ressources de grande envergure et de la compréhension approfondie d'abrdn en matière de questions climatiques et environnementales pour aider nos clients à bénéficier du passage vers une durabilité plus grande sur le long terme. Nous visons à favoriser les revenus et la croissance en investissant dans des obligations émises par des entreprises et des pays qui, selon nous, s'attaquent aux causes du changement climatique et s'adaptent à ses conséquences.

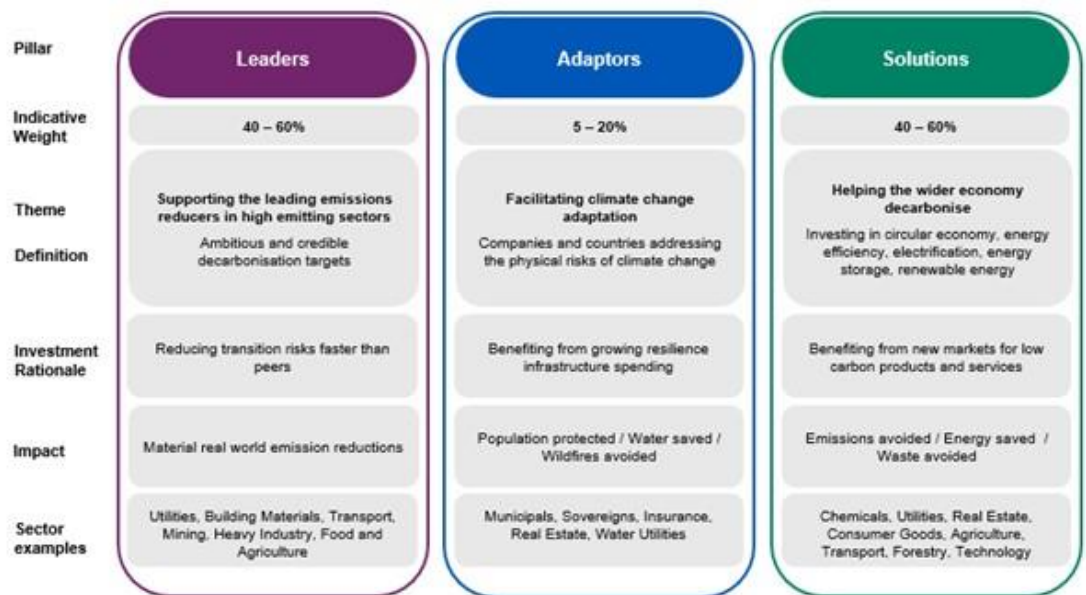
Il s'agit d'entreprises qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre (GES) de leurs activités ou qui aident d'autres entreprises à réduire leurs émissions, ainsi que d'entreprises et de pays qui aident la société à s'adapter aux risques physiques du changement climatique.

Le Fonds s'appuie sur trois piliers clés pour identifier et reconnaître les risques et les opportunités liés au changement climatique. Le Fonds s'appuie sur trois piliers clés pour identifier et reconnaître les risques et les opportunités liés au changement climatique. Nous présentons ces piliers ci-dessous et indiquons en quoi ils sont liés aux objectifs durables en matière de changement climatique.

- Leaders : les principales entreprises de réduction des émissions (atténuation du changement climatique)
- Adaptateurs : les émetteurs qui améliorent la résilience aux risques physiques du changement climatique (adaptation au changement climatique)
- Solutions : les émetteurs qui aident l'ensemble de l'économie à se décarboner (atténuation du changement climatique)

Exposition du Fonds aux piliers :

- Leaders : 37 %
- Adaptateurs : 9 %
- Solutions : 54 %

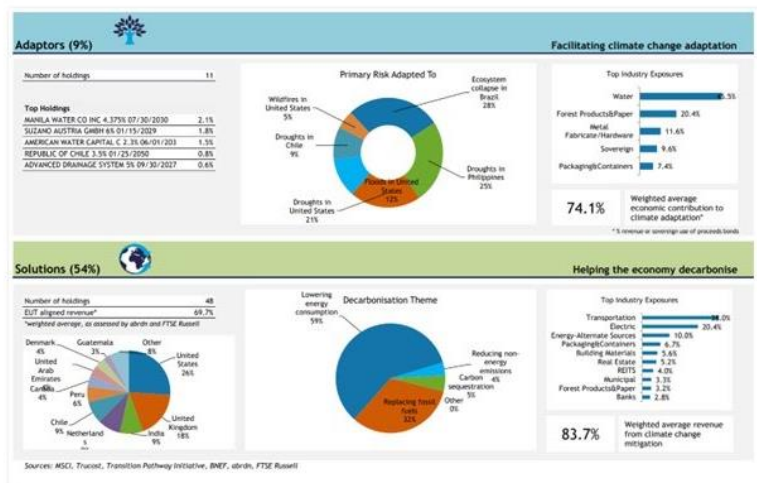
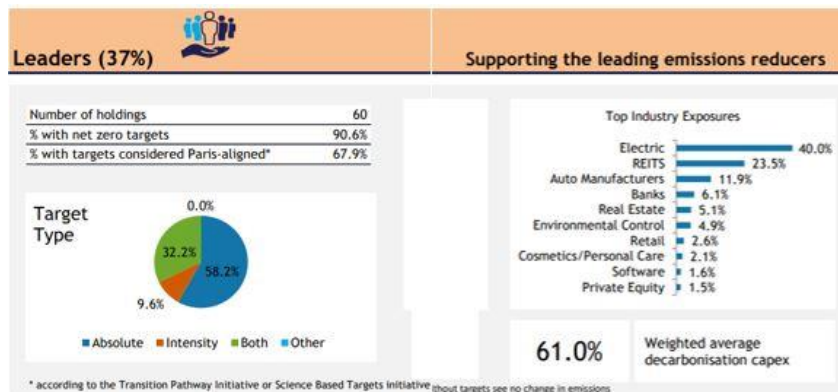


Source: abnâh, September 2022.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Le Fonds a investi dans des entreprises qui s'alignent sur les trois piliers. La répartition des participations alignées sur les piliers :

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints



Nous confirmons également que, pendant la période examinée, des exclusions binaires sont appliquées afin d'exclure les domaines d'investissement spécifiques relatifs au Pacte mondial des Nations unies, aux armes prohibées, au tabac, aux jeux d'argent, à l'alcool, au divertissement pour adultes, à l'extraction de pétrole et de gaz ainsi qu'au charbon thermique. Ces critères de sélection s'appliquent de manière contraignante et tous les titres dans le Fonds répondent aux critères convenus.

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Sans objet

● **Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable?**

Comme exigé par le Règlement délégué SFDR, l'investissement ne cause de préjudice important (« Do No Significant Harm »/« DNSH ») à aucun des objectifs d'investissement durable.

Nous avons créé un processus en 3 étapes pour assurer la prise en compte de l'exigence DNSH :

i. Exclusions sectorielles

Nous avons identifié un certain nombre de secteurs qui sont automatiquement exclus d'un investissement durable, car ils sont considérés comme étant une cause de préjudice important. Il s'agit notamment des secteurs suivants : (1) la défense, (2) le charbon, (3) l'exploration et la production pétrolières et gazières, ainsi que les activités associées, (4) le tabac, (5) les jeux d'argent et (6) l'alcool.

ii. Test binaire DNSH

Le test DNSH est un test binaire (échec/réussite) qui indique si l'entreprise remplit ou non les

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

critères de l'Article 2 (17) « ne pas causer de préjudice important » du Règlement SFDR.

La réussite à ce test en vertu de la méthodologie d'abrdn indique que l'entreprise n'a aucun lien avec les armes controversées, que moins de 1 % de son revenu est issu du charbon thermique, que moins de 5 % de son revenu est issu des activités relatives au tabac, qu'elle n'est pas productrice de tabac et qu'elle n'a aucune controverse rouge/grave en matière d'ESG. Si l'entreprise échoue à ce test, elle ne peut pas être considérée comme un investissement durable. Notre approche est alignée sur les PIN précisées dans les tableaux 1, 2 et 3 du règlement délégué SFDR et repose sur des sources de données externes et des informations internes d'abrdn.

iii. Indicateur d'importance DNSH

À l'aide d'un certain nombre de filtres et de signaux supplémentaires, nous examinons les autres indicateurs de PIN définis par le règlement délégué SFDR pour identifier les domaines à améliorer ou les éventuels problèmes à venir. Ces indicateurs ne sont pas considérés comme étant une cause de préjudice important ; par conséquent, une entreprise avec des indicateurs d'importance DNSH actifs peut encore être considérée comme un investissement durable. Notre objectif est d'améliorer nos activités d'engagement pour se concentrer sur ces domaines et d'obtenir de meilleurs résultats en résolvant le problème. Cependant, ces indicateurs ne sont pas considérés comme étant une cause de préjudice important ; par conséquent, une entreprise avec des indicateurs d'importance DNSH actifs peut encore être considérée comme un investissement durable.

— **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?**

Prise en compte des principales incidences négatives

Le Fonds prend en compte les PIN suivantes dans son processus d'investissement, ce qui signifie qu'il y a un suivi avant et après la négociation et que chaque investissement est évalué en fonction de ces facteurs afin de déterminer s'il est approprié pour le Fonds.

- PIN 1 : émissions de GES (niveaux 1 et 2)
- PIN 10 : violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour les entreprises multinationales
- PIN 14 : exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)

Contrôle des incidences négatives

Avant l'investissement, abrdn applique un certain nombre de normes et de filtrages basés sur l'activité en lien avec les PIN ci-avant, y compris :

- Pacte mondial des Nations unies : le Fonds utilise des filtrages basés sur des normes et des filtres de controverses pour exclure les entreprises susceptibles de ne pas être conformes aux normes internationales décrites dans les principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, ainsi que les entités publiques de pays qui enfreignent les normes.
- Armes controversées : le Fonds exclut les entreprises dont l'activité est liée aux armes controversées (armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes nucléaires, armes chimiques et biologiques, phosphore blanc, fragments non détectables, engins incendiaires, munitions à l'uranium appauvri ou lasers aveuglants).
- Extraction du charbon thermique : le Fonds exclut les sociétés exposées au secteur

des combustibles fossiles en fonction du pourcentage des revenus provenant de l'extraction du charbon thermique.

abrdrn applique un ensemble d'exclusions de sociétés spécifiques au Fonds. Vous trouverez plus de détails à ce sujet et sur le processus global dans l'approche d'investissement, publiée sur www.abrdrn.com sous « Fund Centre ».

Après l'investissement, les indicateurs PIN ci-dessus sont contrôlés de la manière suivante :

- L'intensité en carbone et les émissions de GES de l'entreprise sont contrôlées via nos outils climatiques et notre analyse des risques.

- L'univers d'investissement est régulièrement passé au crible afin de trouver des sociétés qui sont susceptibles d'enfreindre les normes internationales décrites dans les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Après l'investissement, nous entreprenons également les activités suivantes en ce qui concerne les PIN supplémentaires :

- En fonction de la disponibilité, de la qualité et de la pertinence des données par rapport aux investissements, nous réfléchissons à la prise en compte d'indicateurs PIN supplémentaires au cas par cas.

- abrdrn contrôle les indicateurs PIN via un processus d'investissement intégrant les facteurs ESG en se fondant sur un score interne exclusif et des données de tiers.

- Les indicateurs de gouvernance sont contrôlés à travers nos scores de gouvernance et notre cadre de risque exclusifs, ce qui comprend la prise en considération des structures de gestion saines et de la rémunération.

Atténuation des incidences négatives

- Les indicateurs PIN non admissibles d'après les critères de pré-investissement définis sont exclus de l'univers d'investissement et ne peuvent pas être détenus par le Fonds.

- Les indicateurs PIN contrôlés après l'investissement qui échouent à un test binaire spécifique ou qui sont considérés comme supérieurs à la normale sont signalés et peuvent être retenus pour l'engagement de la société. Nous utilisons ces incidences négatives comme outil d'engagement, par exemple, si une politique qui pourrait être bénéfique n'existe pas encore, abrdrn peut collaborer avec l'émetteur ou la société pour la développer, ou, lorsque les émissions de carbone sont jugées élevées, abrdrn peut participer à la détermination d'un objectif et d'un plan de réduction à long terme.

— Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Oui, tous les investissements durables sont alignés sur les principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Le non-respect ou les violations de ces normes internationales sont signalés par une controverse basée sur les événements et sont référencés dans le processus d'investissement. L'investissement ne peut dès lors pas être considéré comme durable.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

(1) Émissions de GES de niveaux 1 et 2 et empreinte carbone : nous contrôlons l'indice de référence carbone et vérifions que, pendant la période examinée, le portefeuille a enregistré des performances supérieures à l'indice de référence et conformes à notre engagement général.

(2) Exclusions : nous confirmons qu'un filtrage a été effectué au cours de la période examinée conformément à nos documents d'approche.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

- - 30/09/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
TenneT Holding BV	Utilities	3,36	Netherlands
Carrier Global Corp	Industrials	3,03	United States of America
Manila Water Co Inc	Utilities	3,01	Philippines
Canadian Pacific Railway Co	Industrials	2,95	Canada
Equinix Inc	Financials	2,81	United States of America
Iberdrola International BV	Utilities	2,76	Spain
Orsted AS	Utilities	2,67	Denmark
Suzano Austria GmbH	Basic Materials	2,43	Austria
American Water Capital Corp	Utilities	2,42	United States of America
Republic Services Inc	Industrials	2,40	United States of America
NextEra Energy Capital Holdings Inc	Utilities	2,38	United States of America
EDP - Energias de Portugal SA	Utilities	2,36	Portugal
Stagecoach Group Ltd	Industrials	2,28	United Kingdom
DS Smith PLC	Industrials	2,25	United Kingdom
Enel Chile SA	Utilities	2,18	Chile



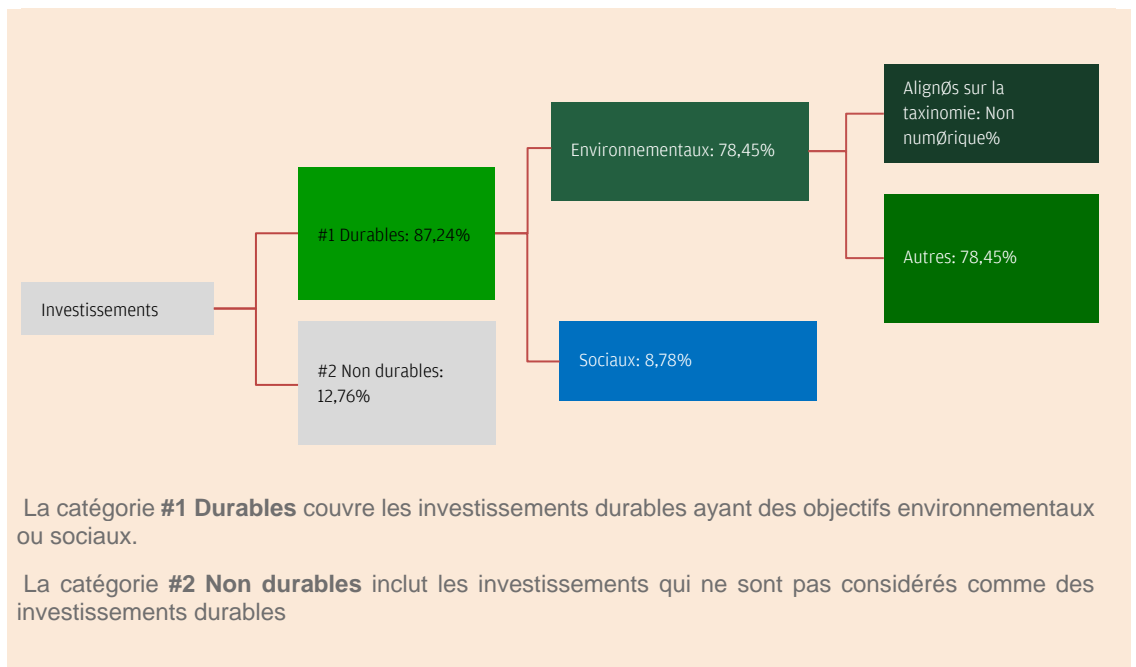
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation des actifs?

Le Fonds s'est engagé à détenir un minimum de 75 % d'investissements durables avec un objectif environnemental.

Le Fonds investit un maximum de 25 % de ses actifs dans la catégorie « Non durable », qui comprend principalement des liquidités, des instruments du marché monétaire et des instruments dérivés.

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur	% d'actifs
Utilities	34,98
Industrials	30,02
Financials	15,70
Basic Materials	6,15
Consumer Cyclical	5,64
Consumer Non-cyclical	4,39
Technology	1,98



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Fonds détient 0 % d'investissements durables avec un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Cette évaluation n'a pas fait l'objet d'un examen externe.

Ces investissements durables ne seront pas alignés sur la taxinomie de l'UE, car l'objectif environnemental n'est pas associé à des normes techniques de comparaison et l'alignement n'est pas étayé par des données pertinentes.

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'Ønergie nucléaire

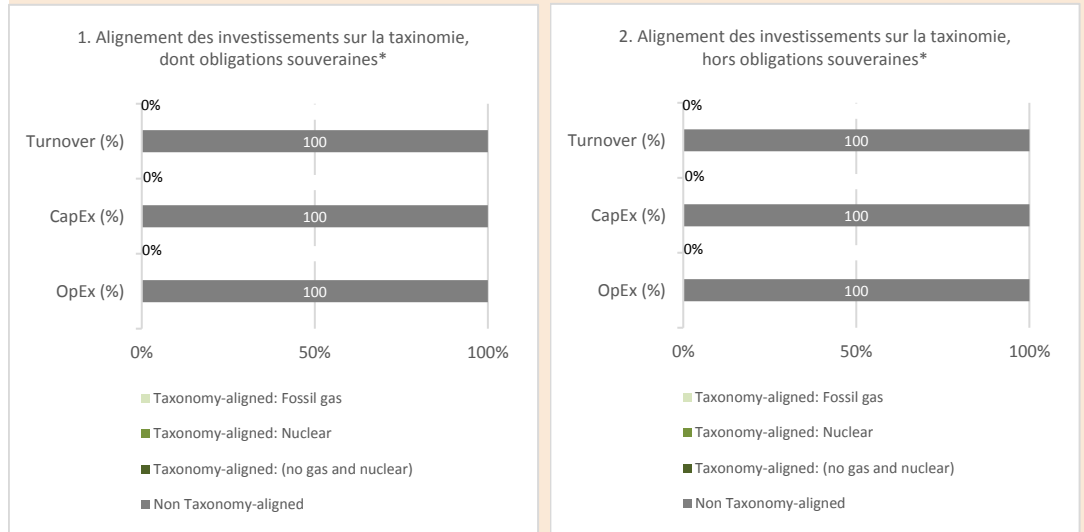
Non

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en %:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Le Fonds détient 0 % d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Sans objet



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 22/852.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?**

La part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas aligné sur la taxinomie de l'UE s'élevait à 78,45 % des actifs à la date de fin d'année et est représentative de la période de référence.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?**

La part des investissements durables ayant un objectif social est de 8,784 %.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «non durables», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Le Fonds a investi 12,76 % des actifs dans la catégorie « Non durables ». Les investissements inclus sont les liquidités, les instruments du marché monétaire et éventuellement les instruments dérivés. L'objectif de ces actifs est de remplir des exigences de liquidité, d'atteindre des objectifs de performance ou de gérer les risques, et il est possible qu'ils ne contribuent pas aux aspects environnementaux ou sociaux du Fonds.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence?

Exposition diversifiée à la transition climatique :

Notre objectif est d'investir dans des entreprises dont les produits et services s'alignent sur l'un de nos piliers de la transition climatique. Au cours de la période de référence, nous détenions des avoirs exposés aux trois piliers de la transition climatique.

Suivi de l'avancement de l'entreprise :

nous visons à examiner les entreprises du Fonds au moins une fois par an. Les entreprises sont exclues de l'univers d'investissement si :

- L'entreprise poursuit une nouvelle stratégie qui ne s'aligne pas sur l'un de nos piliers de transition climatique.
- Des signaux d'alerte, des controverses et/ou des incidents surviennent et mettent en évidence un problème ESG structurel et persistant dans les activités, la stratégie ou la culture de l'entreprise, auquel l'entreprise ne répond pas de manière appropriée.

Engagement :

En ce qui concerne le Fonds Climate Transition Bond Fund, les priorités en matière d'engagement comprendront des missions d'examen visant à assurer le suivi des étapes précédemment fixées ; mettre davantage l'accent sur les engagements afin d'obtenir plus d'informations sur la stratégie de transition climatique de l'entreprise ; des missions d'intervention s'il y a eu un flux d'informations ESG spécifique concernant les sociétés et des missions thématiques où il y a un recoupement avec les priorités thématiques plus larges de l'engagement d'abrdn.

Voici quelques exemples au cours de l'année :

- DS Smith 20 juin 2023 : Nous avons échangé avec DS Smith au sujet du recyclage, en particulier pour comprendre comment ils favorisent l'économie circulaire dans le secteur du conditionnement. Cela nous a permis de mieux comprendre leurs flux de revenus et d'identifier les plus durables. Nous avons demandé à l'entreprise de fournir plus de détails sur les revenus dans ses rapports afin de permettre aux investisseurs d'identifier facilement les sources de revenus durables.

- Manila Water 2 février 2023 : MWC a encore fort à faire pour fournir un accès sûr à l'eau à Manille et dans les régions où l'organisation intervient. Des mesures solides sont en place pour garantir l'accessibilité 24 heures sur 24, comme des infrastructures et des systèmes renforcés, ainsi que des méthodes de paiement flexibles pour les plus vulnérables. Nous estimons que les récentes hausses de droits de douane sont raisonnables et conformes à l'inflation générale. Les objectifs de MWC en matière de GES n'ont pas d'année de référence et se veulent ambitieux. Bien que ce ne soit pas idéal, l'organisation se fixe des objectifs basés sur la science et fournira plus de détails au cours du deuxième semestre 2023. Le suivi de cet objectif constituera une étape importante.

- Greenko 14 juin 2023 : nous avons contacté Greenko dans le cadre d'un examen des pratiques d'acquisition de terrains chez les entreprises d'énergie renouvelable en Inde. Greenko préfère se tourner vers des vendeurs consentants, car cette pratique est basée sur le marché et permet de réduire les litiges fonciers. Il peut s'agir d'acheter ou de louer des terres auprès du propriétaire foncier. Greenko s'aligne sur les principes de l'IFC et évite les terres cultivables dans la mesure du possible. 97 à 98 % des terres de Greenko sont des terres sèches, et le reste est constitué de terres cultivables saisonnières. Nous sommes très satisfaits de la transparence de Greenko concernant ses pratiques d'acquisition de terrains et de sa façon de gérer les risques fonciers.

- Majid Al Futtaim 26 janvier 2023 : Notre réunion avec MAF a été très encourageante. L'objectif de neutralité en eau et en carbone de l'entreprise d'ici 2040 nous a séduit, de même que les stratégies mises en œuvre pour atteindre cet objectif, par exemple l'augmentation de l'utilisation des énergies renouvelables sur site, les ventes directes d'électricité ou encore les partenariats favorisant l'accès à l'eau. Nous avons pris en compte l'esclavage moderne et MAF a défini des politiques visant à améliorer la qualité de vie des fournisseurs et des audits réguliers des installations et des pratiques de tous les fournisseurs de niveau 1.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Non applicable.